

La DDCSPP 90 s'engagera, en 2010, à :

- Apporter une réponse aux usagers dans un délai inférieur à 8 jours
- Organiser une communication régulière sur les résultats de son action

Adresses Utiles :



Pôle « Cohésion Sociale »

Service des établissements et des activités réglementées

8, rue du peintre Heim
90004 BELFORT CEDEX
Tel: 03.84.58.82.00
Fax: 03.84.28.71.38
Mail : DD90-POLITIQUE-SOCIALES@sante.gouv.fr

Service des politiques de développement social, éducatif, sportif et de la vie associative

7 rue Plumeré
BP 459
90008 BELFORT CEDEX
Tel: 03.84.21.22.30
Fax: 03.84.21.61.61
Mail: dd090@jeunesse-sports.gouv.fr



Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité

Préfecture du Territoire de Belfort
Place de la République
90003 BELFORT
Tel: 03.84.57.15.06
Fax: 03.84.57.15.36
Mail : claud-annie.galland@territoire-de-belfort.pref.gouv.fr



Pôle « Protection des Populations »

Service de la Sécurité de l'alimentation, des produits et de la protection animale

Place de la Révolution Française
BP 279
90005 BELFORT CEDEX
Tel: 03.84.21.98.50
Fax: 03.84.21.98.56
Mail: ddsv90@agriculture.gouv.fr

Service de la Protection du Consommateur

Centre des 4 As
BP 177
90003 BELFORT CEDEX
Tel: 03.84.22.33.44
Fax: 03.84.22.11.08
Mail : JD90@dgccrf.finances.gouv.fr

DDCSPP 90

Objectifs 2010



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Créée le 1^{er} janvier 2010, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Territoire de Belfort, sous l'autorité du Préfet de département, poursuit les missions assurées auparavant par les services vétérinaires, de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, de la jeunesse et des sports, des affaires sanitaires et sociales en charge des politiques sociales de l'Etat.

La DDCSPP développera son action dans le cadre d'un projet stratégique 2010-2012.



Trois axes prioritaires :

- **Communication** : faire connaître la nouvelle direction et créer une véritable communauté de travail
- **Inter ministérialité** : donner tout son sens à la nouvelle direction tant en interne qu'en externe
- **Qualité de service** : promouvoir un service de qualité aux interlocuteurs de la DDCSPP

La DDCSPP optimisera son organisation et son fonctionnement dans la perspective de l'implantation de l'ensemble de ses services, Place de la Révolution Française à Belfort en septembre 2011.

Conduite au sein de la DDCSPP par la chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité, la **politique des droits des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes** se poursuivra **en 2010**, selon la stratégie et le plan d'action défini à l'échelon régional en relation avec les services de la Préfecture, de l'unité territoriale de la DIRECCTE, de l'Inspection Académique. Elle s'intéressera en particulier à la promotion de l'accès des femmes aux postes de décision et de responsabilité, à l'égalité professionnelle et à l'égalité en droit et en dignité.

Par ailleurs, la **promotion de l'égalité** entre les hommes et les femmes sera systématiquement intégrée **dans les politiques de cohésion sociale** relevant de la DDCSPP



OBJECTIFS EN MATIERE DE COHESION SOCIALE

La **diversité des compétences développées par les agents de l'Etat** pour la mise en œuvre des politiques publiques en **faveur de la cohésion sociale** est réunie au sein de la DDCSPP pour garantir la qualité du service rendu par les acteurs intervenant auprès des populations vulnérables (jeunes, personnes sous tutelle, personnes en difficultés sociales) et soutenir les politiques sectorielles contribuant à la cohésion sociale.

Il s'agira plus particulièrement en 2010 de :

- Garantir **la qualité des accueils collectifs à caractère éducatif de mineurs** en poursuivant le programme de contrôle des sites d'accueil (10 en 2010) et en promouvant le développement de la formation continue des animateurs
- Assurer **un fonctionnement des associations sportives conforme à la réglementation** en mettant en place un système de veille en mesure de déclencher une procédure de régularisation systématique
- Assurer **la protection des usagers en particulier lors de la pratique de la natation** en sensibilisant les élus des collectivités locales concernés sur la réglementation applicable en matière d'encadrement (enseignement et surveillance) et en organisant des contrôles sur les sites de baignade.
- Faciliter **l'inscription au BAFA par la télé procédure** qui sera mise en ligne en 2010
- Rénover le dispositif d'**accueil et d'hébergement des publics en difficultés dans une logique de logement** d'abord dans le cadre d'un Plan Départemental de l'Accueil, de l'Hébergement et de l'Insertion (PDAHI),
- Assurer **une protection juridique des majeurs de qualité** dans le cadre de relations suivies avec l'UDAF gestionnaire du service chargé des mesures de protection dans le département et en procédant à l'instruction des dossiers de demande d'agrément des mandataires judiciaires à titre individuel
- Améliorer la **prise en charge des femmes victimes de violences** intra-familiales « Grande Cause Nationale 2010 » dans un cadre partenarial formalisé dans un protocole départemental et sensibiliser les populations à la problématique des violences faites aux femmes
- Poursuivre la **politique départementale de prévention et de lutte contre les addictions** dans le cadre d'un nouveau plan d'actions quinquennal 2009-2013
- Contribuer à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la **politique départementale en faveur de l'enfance et de la famille** en mobilisant l'expertise technique de la DDCSPP
- Favoriser **l'accès du plus grand nombre aux activités sportives éducatives et culturelles** et notamment des publics cibles que sont les femmes, les handicapés et les habitants des quartiers en mobilisant les crédits d'Etat et du Centre National de Développement du Sport
- Contribuer à **la formation professionnelle qualifiante** des éducateurs sportifs et des animateurs socio-culturels par la mise en œuvre de BPJEPS, BEES et l'accompagnement de candidat en VAE
- Développer **l'initiative et l'autonomie des jeunes** en maintenant l'engagement de l'Etat dans les dispositifs CAP Jeunes et Défi Jeunes
- Soutenir **la vie associative** en reconduisant la formation des bénévoles, en impulsant des initiatives en faveur de l'égalité dans le secteur associatif et en rééditant le guide de l'association du Territoire
- Promouvoir **le recrutement de contrats aidés dans le secteur associatif**
- Accompagner la mise en œuvre du **service civique** nouvelle forme de volontariat qui permettra d'offrir à tous ceux qui le souhaitent la possibilité de s'engager pour une mission d'intérêt général



OBJECTIFS EN MATIERE DE PROTECTION DES POPULATIONS

Les **moyens et les compétences des services de contrôle de l'Etat** dans les domaines de la concurrence, de la loyauté et de la sécurité des produits, de la santé publique vétérinaire sont **regroupés au service d'une meilleure protection des populations** et d'une **plus grande efficacité des opérations de contrôle**.

Le professionnalisme de ses agents est renforcé par leur implication dans une démarche d'**assurance qualité**.

Il s'agira plus particulièrement en 2010 de :

au titre de la sécurité alimentaire et de la protection du consommateur

Mettre en œuvre un programme d'enquêtes et de contrôle ayant pour finalités de :

- D'assurer la **surveillance de la qualité sanitaire des produits** (contamination microbiologique, radioactive, par pesticide ...) leur innocuité (encéphalopathie spongiforme bovine, OGM, ...) et le respect du principe de développement durable (taille biologique des poissons consommés)
- D'améliorer **l'information du consommateur** dans des secteurs où il est particulièrement démuné, de par sa situation (ex. pompes funèbres) ou par la technicité des offres (immobilier, santé ...) et où l'opacité l'empêche de connaître les conditions du contrat. Plusieurs enquêtes seront diligentées dans le domaine de la santé portant sur l'affichage des prix dans les cabinets des praticiens (dont les ostéopathes), l'affichage des prix des médicaments non remboursables ou dans le secteur de l'optique ainsi que l'affichage des prix à l'unité de mesure dans la parapharmacie
- de vérifier **la loyauté envers le consommateur** en contrôlant les mentions valorisantes trompeuses, en particulier au niveau des spécialités régionales (usurpation des appellations contrôlées), du tourisme local comme le tourisme fluvial, des allégations environnementales et de manière générale, des campagnes promotionnelles de la grande distribution.
- De garantir la **sécurité des produits** (téléphone portable, gilet et brassard de signalisation, puériculture, barquettes alimentaires)
- De veiller à la **sécurité sanitaire des aliments** fabriqués dans les établissements agro alimentaires puis délivrés par la grande distribution, les métiers de bouche et la restauration.
- De vérifier la **qualité des produits alimentaires**, notamment distribués lors de grandes manifestations (FIMU, Eurockéennes) ou pendant des périodes de grande affluence (Opération alimentation vacances, opération de fin d'année, opération vacances à la neige)
- D'enrichir les **contrôles opérés en restauration collective** en portant un regard sur l'équilibre des repas

au titre de la protection et de la santé animale

- Assurer le **suivi des élevages** en difficulté
- Contrôler le respect des règles de traçabilité des animaux élevés, pour sécuriser l'amont de la chaîne alimentaire

au titre de la protection de l'environnement

- Contrôler le respect des dispositions applicables aux **installations agricoles classées** pour la protection de l'environnement ;
- Instruire les dépôts de dossier **d'installations de méthanisation**